Apr. 1913

The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal

Published Quarterly by the

Antiquarian and Numismatic Society of Montreal

Chateau de Ramezay

Third Series. No. 2 Vol. X.

CONTENTS:

Page

UNE RECRUE DE COLONS POUR MONTREAL, EN 1659, Par E. Z. Massicotte 63

UNE LETTRE DE MGR DE LAVAL— Par O. M. H. Lapalice 97

RECENSEMENT RELIGIEUX DU COMTE DE MONTREAL EN 1825 102

C. A. MARCHAND

Printer to the Antiquarian and Numismatic Society

40 Jacques Cartier Square, Montreal

1913

THE

Antiquarian and Numismatic Society

OF MONTREAL.

Founded 1862 Incorporated 1870 Charter Amended 1912

The aims and objects of the Society are indicated in its name and title Papers are read before the Society by members and others on topics of Canadian Archaeological, Historical and Numismatic interest and published in its Journal: "The Canadian Antiquarian." The chief object of its concern is the maintenance of the Chateau de Ramezay—built by Claude de Ramezay in 1705—where has been assembled a most interesting, if not, indeed, unique, collection of Portraits, Views, Maps, Documents, Arms, Furniture, Coins, Medals, Relics and Curios of great historical importance, besides a Library of Canadian and other Literature. As admission to the Chateau Museum is free, the Society relies mainly upon a sustaining membership for support in carrying out its objects, and it should be the duty and pleasure of all patriotic citizens to assist in this manner. The Fees are: $2 Entrance, and $3 Annual Dues; Life Governorship, $100 in full payment. All members in good standing receive the Antiquarian gratis with their subscription.

Officers for 1913

Patron:

H. R. H. THE DUKE OF CONNAUGHT,
Governor General of Canada.

President:

W. D. LIGHTHALL, Esq., K. C.

Vice-Presidents:

VICTOR MORIN, Esq.
LUDGER GRAVEL, Esq.
REV. ABBE N. DUBOIS.
C. T. HART, Esq.
JAMES REID, Esq.
S. M. BAYLIS, Esq.

Honorary Treasurer:

GEORGE DURNFORD, Esq.

Honorary Curator:

R. W. McLACHLAN, Esq.

Honorary Corresponding Secretary:

PEMBERTON SMITH, Esq.

Honorary Recording Secretary:

C. A. HARWOOD, Esq. K. C.

Honorary Librarian:

E. Z. MASSICOTTE, Esq.

Council:

P. O. TREMBLAY, Esq.
G. N. MONCEL, Esq.
A. CHAUSSE, Esq.
P. L. L'HEUREUX, Esq.
J. C. A. HERIOT, Esq.
S. W. EWING, Esq.
R. W. REFORD, Esq.
Fred. VILLENEUVE, Esq.
O. M. H. LAPALICE, Esq.

THE
CANADIAN ANTIQUARIAN
AND NUMISMATIC JOURNAL

Fourth Series APRIL 1913 Vol. X

UNE RECRUE DE COLONS POUR MONTREAL, EN 1659

Comment on immigrait autrefois

PAR E.-Z. MASSICOTTE

Archiviste du Palais de Justice

NOTE.—We are again enabled—thanks to the assiduity of Mr. Massicotte, Archivist of the Court House, and Mr. Lapalice, Archivist of the Fabrique, in collating and transcribing the documents — to present, in furtherance of the aims of this Journal, the accompanying data, of interest, it is to be hoped, to the present-day reader and of undoubted value to the future historian.

The trend of this number of the Antiquarian is towards the questions of Population and Marriage, and the naïve commingling of high statesmanship and homely paternalism in relation to the individual and public welfare with respect thereto is both quaint and instructive.

Incidentally, Mr. Massicotte refutes — so far as concerns the immigration of the years with which he deals — the aspersions of some historians with respect to contaminated sources of supply, show-

ing as he does the care taken in the selection of prospective immigrants from respectable surroundings, and giving in detail the family particulars which the authorities were so careful to have noted.

Mr. Lapalice's transcription of the Episcopal Letter, and subsequent proceedings thereon, throws an interesting side-light on the condescending solicitude of the high dignitary in concerning himself with the personal welfare of his flock in their marriage relations, mindful, no doubt, of their effect upon the larger question of needed increase of population. The personal touches to be observed throughout are not the least interesting of the subject matter of the Letter.

The tabulation of the statistics of the population of the Island of Montreal for the year 1825, compiled by Mr. Lapalice from the Record, is evidence of the growth of population since the first "planting of the mustard seed" on that fertile Isle less than 200 years before. The initials "J. V.", appended thereto, are those of Jacques Viger—the first Mayor of the newly incorporated City of Montreal in the year 1833, who was one of the Commissioners appointed to take the Census from which the figures are transcribed:—EDITOR.

I.

IL y a quelques mois, en même temps que M. J. C. O. Bertrand, des Archives fédérales, exhumait, du Séminaire de nôtre ville, la liste des colons qui abandonnèrent leur patrie, en 1659, pour venir s'établir à Villemarie, je retrouvais, au Palais de Justice, l'expédition du contrat fait à la Rochelle, entre Mademoiselle Mance et quelques-uns de ces immigrants, ainsi que la quittance qu'elle leur donna, plus tard, en ce pays, lorsqu'elle eût été remboursée des sommes qu'elle avait avancées.

Comme il m'a été possible de prendre copie de ces divers documents et qu'il m'a paru que les amateurs du détail historique aimeraient à les lire, je les reproduis en les faisant précéder de quelques renseignements, les uns glanés dans les ouvrages de l'érudit abbé Faillon: *Histoire de la Colonie Française, Vie de Melle Mance* et *Vie de la soeur Bourgeoys,* les autres, extraits des pièces mêmes que je viens de mentionner.

Ce récit assez sommaire suffira pour donner une idée des difficultés que les fondateurs de la métropole canadienne eurent à surmonter dans l'accomplissement de leur tâche méritoire.

II.

De toutes les recrues qui furent levées pour Villemarie, au XVIIe siècle, il n'en est pas dont le départ de France, la traversée de l'océan et l'arrivée au Canada aient été entourés d'autant de circonstances dramatiques. (1)

Mais elle n'est pas remarquable seulement sous ce rapport; son importance réside, surtout, dans le fait qu'elle complétait la trilogie des institutions dont les fondateurs désiraient doter la ville naissante.

(1) On aurait tort de croire, cependant, que la recrue de 1653, fit un voyage d'agrément, ainsi qu'on le verra dans une prochaine étude.

Par la recrue de 1657, Montréal avait obtenu les services d'une communauté de prêtres dévoués, par celle de 1659, la colonie montréalaise s'assurait l'existence des Hospitalières et d'un institut de filles enseignantes.

III.

Il venait presque, d'être résolu, en 1658, d'établir les Hospitalières de Québec à Montréal, lorsque Mlle Mance, qui savait que ce projet ne rencontrerait pas les vues de M. de la Dauversière, songea à se rendre en France. Sa décision connue, Marguerite Bourgeois saisit l'occasion de faire le voyage avec elle, dans l'intérêt de l'institut qu'elle projetait, et à ces deux femmes d'élite, durent se joindre quelques colons, car d'après l'étude minutieuse que nous faisons de la population de Montréal à ses débuts, Claude Robutel, sieur de Saint-André, Claude-Antoine Jobart, Urbain Baudereau dit Graveline et Michel Bouvier qui étaient ici en 1658 cessent tout-à-coup de figurer dans les actes publics pour ne réapparaître qu'avec les nouveaux venus en octobre 1659.(1)

Nos Montréalistes (suivant l'expression en usage sous le régime français) quittèrent notre

(1) Voir la liste.

ville le 20 de septembre 1658, puis s'embarquèrent à Québec le 14 octobre.

A Paris, mesdemoiselles Mance et Bourgeois se mirent à l'oeuvre et bientôt, des gens distingués et bien disposés leur prêtèrent secours. Nous nous dispenserons de les suivre, au pays des aïeux, pour ne pas allonger ces notes qui ne sont qu'explicatives; il me suffira de dire que trois puissances collaborèrent au recrutement: les Associés de Montréal fournirent les fonds pour engager des soldats et procurer à Melle Bourgeois des filles pour son oeuvre ou pour devenir les compagnes des solitaires pionniers déjà établis; le Séminaire St-Sulpice avec l'aide de M. de Queylus et de M. Souart leva un nombre de défricheurs, d'artisans et de filles ; enfin, l'Hôtel-Dieu, c'est-à-dire Melle Mance, soutenue par Mme de Bullion, recruta trois hospitalières, quelques filles et des familles complètes, la plupart venant du Marans, en Saintonge et plus ou moins apparentées entre elles.

Le rendez-vous des émigrés était à la Rochelle et l'on devait s'embarquer à la fin de mai. C'est alors que commencent les tribulations.

Dans la ville de la Flèche, dès qu'on apprend que des religieuses et autres jeunes filles vont partir pour le Canada, le peuple s'ameute. Il croit, tant la chose lui paraît extraordinaire,

que ces frêles demoiselles ne vont pas, de bon gré, s'enfouir dans les forêts du Nouveau-Monde, mais qu'on les enlève de force. Il monte la garde, et le 26 de mai, au matin, lorsqu'il les voit apparaître, à cheval, il se précipite pour leur barrer passage. Aussi est-ce à grande peine que M. Robutel de Saint-André et d'autres gentilshommes qui formaient l'escorte ,(1) peuvent se frayer passage, menaçant la foule de l'épée, sans toutefois blesser personne.

IV.

A la Rochelle, nouveaux embarras. Le propriétaire du navire, sans doute influencé, refuse d'appareiller sans que les passages soient payés; il paraît même profiter de la circonstance pour élever ses prix. Mais Mademoiselle Mance, qu'on ne prend jamais au dépourvu, obtient de l'argent d'un marchand à la suite d'un contrat qu'elle fait avec le groupe des colons qui venait en famille.

Ces derniers, le 5 de juin, s'obligent donc, solidairement, de lui rembourser ses avances dans deux ans. Examinons qu'elles étaient leurs obligations.

---

(1) Probablement ceux qu'on qualifie de soldat, dans la liste.

D'après Mlle Bourgeois, il avait été convenu qu'elle et ses compagnes devaient être embarquées au prix de 50tt(1)chacune, y compris les provisions et les coffres, mais que le maître du navire exigea 175tt au dernier moment (Faillon, II, 353).

Cette somme paraît élevée, si on la compare à celle que Mlle Mance exige de ses colons, pour leur passage et leur nourriture jusqu'à Québec, et qui nous semble être de 75tt pour les adultes et les jeunes gens, 50tt pour les adolescents et 25tt pour les tout petits.

En voici l'état:

Olivier Charbonneau, son épouse et sa fil., 175tt
Simon Cardinault, son épouse et 2 enfan., 225tt
Pierre Goyer, son épouse et une fille . . .175tt
Jean Roy et son épouse 150tt
Mathurin Thibaudeau, son ép. et 4 enf., 350tt
Jean Racaud, son épouse et 3 enfants . . .275tt
Pierre Guiberge, son épouse et 2 enfants .225tt
Elie Beaujean, son épouse et 2 enfants . . 225tt

Ces prix, relativement modiques me laissent croire que ces colons ne devaient pas occuper les meilleures places du navire et que leur nourriture n'était, tout au plus, que suffisante. D'ailleurs, on ne traite pas les émigrants autrement,

(1) Le signe "tt" remplace, les lettres *ll* barrées qui, dans les manuscrits sont l'abréviation du mot *livres*.

de nos jours. Il est vrai que nos colons avaient d'autres dépenses à défrayer: par exemple, ils prenaient à leur charge le fret de "leurs hardes et esquipages" dont le montant ne nous est pas connu; ensuite, il leur fallait assumer le coût des coffres que Mlle Mance leur achète pour placer leurs vêtements. Ces coffres valent de 22 à 36 livres et le contrat énumère ce que chacun devra, de ce chef.

Enfin, ces familles, moins les Racaud, restent débitrices en la somme de 197tt 8s que Mlle Mance a versé à Daniel Guerry, *hoste de la Grâce de Dieu*, pour leur logement et nourriture, durant leur séjour à la Rochelle.

Les dépenses de la famille Racaud à l'hôtellerie de Pierre Pots, rue Saint-Nicolas, ne sont que de dix livres. (1)

V.

Les tergiversations semblent maintenant finies et l'embarquement s'effectue le 29 de juin, sur le *Saint-André*, capitaine Poulet, puis le 2 de juillet, on met à la voile.

C'est ici le moment d'étudier la liste de la recrue, car elle a certainement été dressée peu avant le départ.

---

(1) Cette famille ayant ensuite refusé de faire la traversée, il n'en est plus question.

Cette liste indique qu'il y avait 109 personnes pour lesquelles le prix du passage a été versé ou garanti par ceux qui avaient dirigé le recrutement. De ce nombre, il faut retrancher Jean Condart et André Bouvier, qui ne sont certainement pas montés sur le navire, puisqu'on a ajouté, en marge, "qu'ils s'étaient cachés."

Sur les 107 qui restent, il y a 60 hommes, et adolescents, 39 femmes mariées et jeunes filles et 8 enfants en bas âge.

En scrutant la liste au point de vue des professions, côté du sexe masculin, on trouve ce qui suit:

2 prêtres, 6 soldats, 7 massons, 3 serruriers, 1 charpentier, 9 défricheurs, 2 fendeurs de bois et défricheurs, 1 boulanger et défricheur, 2 menuisiers et 26 dont les occupations sont ignorées.

Du côté, des célibataires du sexe féminin, trois religieuses: les soeurs Moreau de Brésolles, Macé et Maillet, viennent implanter la communauté des Hospitalières de Saint-Joseph dans la colonie; trois autres, les futures soeurs Croleau, Raisin et Hiou (1) joueront un rôle dans la fondation de la Congrégation Notre-Dame, deux autres encore: Mlles Perrine de Belestre, soeur

(1) On ajoute, parfois, à ces trois noms celui de Marie Polo. La lecture de la liste fera voir qu'elle était servante et qu'elle se marie en arrivant.

du fameux Pierre Picoté de Belestre et Catherine Gauchet de Belleville, cousine de l'abbé Souart ont l'intention de se consacrer au Seigneur, mais plus tard, elles se marieront avec des citoyens éminents; enfin, on peut noter que la plupart des "filles à marier" appartiennent à d'excellentes familles de Paris et que deux d'entre elles, quoique françaises, ont leurs parents à Londres, Angleterre.

Si l'on considère la liste au point de vue des colons qui arrivaient de France pour la première fois, il faut retrancher l'abbé Vignal qui avait déjà été aumônier des Ursulines à Québec, Claude Robutel de Saint-André qui fit le voyage pour se trouver une compagne, Urbain Baudereau, Michel Bouvier, Mlles Mance et Bourgeoys. (1)

Ainsi que l'abbé Faillon nous en prévient, cette liste ne contient pas les noms de tous les passagers, car il y avait, en plus, 17 ou 18 filles pour Québec (2), ainsi que d'autres colons qui payaient leurs propres dépenses, si bien qu'en total, il pouvait y avoir une couple de cents âmes, sans compter l'équipage.

(1) Jobart qui devait être du voyage ne figure sur la liste qu'en qualité de fournisseur de fonds.

(2) Il est probable que Jeanne Vauvilliers qui épouse le notaire Benigne Basset, en novembre 1659, était aussi du voyage et de ce groupe.

VI.

Profitons du temps que nos colons s'installent le mieux qu'ils peuvent dans le *Saint-André,* pour nous faire une idée de ce que pouvait être un voyage sur l'Atlantique, à cette époque. Dans ce but, nous recourrons à la plaquette: *Voyages et passagers de jadis* par ce puissant évocateur du passé qu'est M. Gustave Lenôtre.

On y voit, par exemple, que la cuisine à bord des voiliers "y était rudimentaire," que c'était "ordinairement le moindre des matelots et souvent un mousse qui était chargé du soin de préparer le manger" et qu'on "imagine bien qu'il était très ignorant et surtout très malpropre."

Nombre de passagers " se munissaient de provisions pour toute la durée de la traversée et s'occupaient eux-mêmes de préparer leurs repas... Il était prudent de se pourvoir de nourriture pour plusieurs mois; de l'eau douce, du pain, des oeufs conservés dans la graisse fondue, des fruits, des poules, des moutons et des cochons vivants ... dont le passager avait soin lui-même...."

"En pleine mer, que de déboires! La houle, les vents contraires, le calme plat qui immobilise "l'hôtellerie flottante," consterne l'équipage oisif et épuise les provisions. En peu de jours, le pas-

sager quelle qu'ait été sa prévoyance est réduit à partager le dur biscuit des marins et à bouillir dans l'eau de mer, ses conserves de pois secs qui refusent de s'amollir à la cuisson; il faut jeter avec eux, dans la marmite, un boulet de canon de deux livres que le roulis met en mouvement comme un pilon et qui les broie; dans la cabine commune, où l'on s'abrite par les mauvais temps, l'atmosphère est étouffante et fétide....et l'on allait ainsi, à la merci de la brise, avec le vague espoir d'arriver un jour, on ne savait quand, on ne savait où..."

VII.

Le navire en partance, au mois de juillet 1659, "avait servi pendant deux ans d'hôpital aux troupes de la marine sans avoir fait depuis de quarantaine; il se trouvait infecté de la peste; et à peine fut-il en mer, que la contagion se déclara et gagna" successivement tous les passagers.

"Huit ou dix personnes furent enlevées tout d'abord," dit l'abbé Faillon, (1) et il ajoute ail-

(1) *Hist. de la Col. franç.*, II, 355. C'est la famille de Mathurin Thibaudeau qui fut le plus éprouvée dit la Soeur Bourgeois dans un passage pathétique de ses mémoires, car de six êtres qu'elle se composait au départ, il ne resta que le père et la mère. V. Faillon. *Vie de la Soeur Bourgeoys*, I, 128-9.

leurs qu'il en mourut à terre; notre relevé démontrera que le nombre des décès doit s'élever à dix-huit environ.

"Cette maladie pestilentielle ne fut pas la seule épreuve qu'on eut à souffrir dans la traversée qui dura plus de deux mois. Le navire essuya les plus furieuses tempêtes et fut en danger évident de périr..."

Pour comble, " on eut encore à souffrir de la disette d'eau douce jusqu'à ce qu'on fut entré dans le fleuve Saint-Laurent." (Faillon, H. C. F., II, 355-356).

VIII.

Le 7 septembre 1659, le funeste navire jetait l'ancre devant Québec, mais l'heure étant avancée, on ne débarqua que le lendemain.

M. l'abbé de Queylus, qui attendait des nouvelles de cette recrue depuis un mois, à Québec, dut être fort impressionné à la vue de ces malheureux presque tous malades ou convalescents et dont il fallut remplir l'hôpital de Québec. Les mieux portant se logèrent dans cette maison qu'on nommait le "magasin de Montréal" et qui n'était autre chose qu'un entrepôt où l'on plaçait, en attendant leur transport par petits bateaux, les marchandises et articles à destination de Villemarie.

Une "partie de la recrue s'embarqua avec la soeur Bourgeois" et parvint à Villemarie le 29 septembre 1659, juste un an après le départ des "Montréalistes."

Les Hospitalières de St-Joseph étaient retenues à Québec parce qu'elles n'avaient pas la permission d'aller plus loin. Finalement, Mgr de Laval les laissa monter le 2 octobre.

Trois semaines plus tard, Mesdemoiselles Mance, Gauchet et de Belestre étaient suffisamment rétablies pour continuer leur voyage jusqu'ici.

IX.

Mais le *Saint-André* n'avait pas fini son rôle. Il apportait dans ses flancs, une volumineuse correspondance, parmi laquelle se trouvait une lettre de cachet contre l'abbé de Queylus et deux autres sulpiciens. Cette lettre devait mettre fin au désaccord qui existait entre Mgr de Laval et l'abbé Queylus au sujet de la juridiction de l'archevêque de Rouen, en ce pays.

Après avoir délibéré, Mgr de Laval chargea le gouverneur d'Argenson de signifier cette lettre à Montréal et pour cela le gouverneur se fit accompagner d'une escouade de soldats qui ramena M. de Queylus et les deux autres abbés à Québec. (Faillon, H. C. F., II, 346, et Vie de la S. Bour., I, 139).

Dernier coup du sort, le 26 octobre 1659, (1) le *Saint-André* reprenait la route de France, ayant à bord cet abbé de Queylus qui avait le plus généreusement contribué à lui procurer sa "cargaison."

X.

A la lecture de la liste annotée on remarquera que sur onze adultes et cinq enfants, nous n'avons aucun renseignement, c'est-à-dire que malgré nos nombreuses recherches il nous a été impossible de trouver trace de leur existence parmi nous.

Si l'on se rappelle que, durant la traversée, 8 à 10 personnes furent ensevelies dans l'océan et que d'autres moururent à leur arrivée à Québec, il est permis de conjecturer que ce sont là les noms de ceux qui payèrent de leur vie, l'étrange incurie qui laissa un âpre armateur parquer des êtres humains dans un vaisseau infecté.

Ces victimes d'une négligence coupable furent, selon toute probabilité: les sieurs Imbert et de la Place, soldats, Fonteneau beau-père de Bailly, Jacques Marsteau, Jacques Berriau, Antoine Huet, Richard Pajot, Jacques Bonnin, André Tériault, Pierre et Marie Guiberge, Marguerite

(1) L'embarquement s'était fait le 22, cependant. Faillon, II, 350.

Martin, Jacques, Marguerite, Jeanne et Catherine Thibaudeau.(1)

XI.

Ainsi qu'il est arrêté dans l'acte fait à la Rochelle, les colons de Melle Mance s'engagaient à la rembourser au bout de deux années. Pour une cause ou une autre, le délai fut prolongé considérablement, puisque ce n'est qu'en 1669—dix ans après—que Melle Mance leur remet une quittance définitive devant Maître Basset.

Et c'est là le dernier épisode de l'histoire de cette recrue mémorable dont plusieurs de ses membres, par eux-mêmes ou leurs descendants, occupent une place éminente dans nos annales.

---

(1) A cette liste il faut ajouter les noms de Jacques Métivier et Madeleine Fabrecque qui décèdent peu après leur arrivée à Montréal.

ESTAT DES HOM'ES FEMMES ET FILLES QUI PASSERENT A MONTREAL EN 1659.

(Transcription et annotations par E.-Z. Massicotte).

Soldats pour le fort

(1) Monsr. de Belaistre
(2) Mr. de Rouvré
(3) Mr. Imbert
(4) Mr. de la Vigne
(5) Mr. Briiat
(6) Mr de La Place

Pour Monsieur L'abbé de Queylus

(7) Monsieur le Maistre prestre

---

(1) Pierre Picoté de Belestre deviendra chef d'une famille fameuse. Sa femme, Marie Pars ne semblent pas être venue, cette année.

(2) Julien de Rouvray, Sr des Moétiers, faisait encore partie de la garnison en 1662.

(3) Aucune trace ici. Probablement mort durant le voyage.

(5) Claude de Brijeat, Brigeat, Brigard ou Brigeart, suivant les manuscrits. Dans son acte de décès, on le dit grenadier et secrétaire de M. de Maisonneuve. Pris par les Iroquois le 25 octobre 1661 et brûlé. La forme Brigeac, semble être une erreur des copistes quoiqu'en dise l'abbé Faillon, II, 505, car il ne faut pas oublier que la lettre de ce martyr, reproduite dans la Relation de 1660, a été écrite de la main gauche et qu'on n'en connaît que la transcription.

(6) Voir note 3.

(7) Abbé Jacques Le Maistre, tué par les Iroquois le 29 août 1661, à l'âge de 44 ans.

(8) Monsieur Vignal prestre
(9) francois bailly Mre. masson
(10) le beaupère dudict bailly
(11) CLaude fezeret Mre serrurier
(12) Le fils dudict fezeret serrurier
(13) Jehan Condar masson (En marge: "Il sest caché")
(14) André bouvier masson (En marge: "Il sest caché")
(15) Gilles de Vainne masson
(16) Jacques Metivier masson
(17) Jacques Marsteau masson
(18) Mathurin Marsteau masson
(19) Jacques berriau masson
(20) Estienne trutault charpentier

---

(8) Abbé Guillaume Vignal, tué par les Iroquois le 25 octobre 1661.

(9) Devint huissier et sergent royal à Montréal. Sep. en 1690.

(10) Devait se nommer Fonteneau. Voir note 3.

(11) Venu avec sa femme et son fils.

(12) Agé de 17 ans. Se marie en 1670.

(13 et 14) Les mots en marge de ces deux noms semblent indiquer que ces individus refusèrent de partir. D'ailleurs on ne trouve pas leurs traces ici.

(15) Gilles de Vennes dit Chagnolle et Chagnollet. Etait âgé d'environ 46 ans. En 1667, il est domestique de la veuve de Jacques Testard.

(17) Voir note 3.

(18) Dans les actes publics, ici, il est nommé Marsta. Il se marie en 1665.

(19) Voir note 3.

(20) Ancêtre des familles Truteau et Trudeau. Se marie en 1667.

(21) Jullien Averti serrurier

(22) Jacques le prestre fandeur de boys Et défricheur

(23) Pierre Nepveu fandeur de boys Et defricheur

(24) René Moreau defricheur

(25) Estienne hardouin defricheur

(26) Mathurin Rouillé defricheur

(27) Monsieur Vignal luy mesme Noel legal menuisier

(28) Gabriel de Ree

(29) Anthoine huet defricheur

Pour les hospitalières

(30) René Cullerier defricheur

(31) Jean Celier defricheur et boulanger

---

(21) Averty ou Adverty dit Langevin. Sep. à Laprairie en 1687.

(22) Tué par les Iroquois le 25 octobre 1661.

(23) dit la Verdure. Etait à Montréal en 1666.

(24) Agé de 19 ans. Figure au recens. de 1666.

(25) Possédait une terre en 1665.

(26) Est mort ici en 1666.

(27) On croit comprendre ici que l'abbé Vignal paye le passage de Legal. Ce dernier se noie le 15 mai 1660.

(28) Massacré par les Iroquois le 29 août 1661, à l'âge de 41 ans.

(29) Voir note 3.

(30) Cuillerier dit Leveillé. Fameux voyageur et traiteur. Ancêtre des Cuillerier-Beaubien.

(31) ou Cellier. Etait encore chez les Hospitalières en 1661.

Pour M. de St. André

(32) Luy mesme.
(33) Michel bouvier masson

Pour Madelle. Marguerite bourgeois

(34) Richar paiot

Pour Madelle. Mance

(35) Urban Graveline
(36) Robert perroy
(37) Jacques bonnin
(38) Pierre Moreau
(39) André teriault
(40) Gregoire Simon

---

(32) Claude Robutel, Sr de Saint-André. Arrivé en 1653. Retourne en France en 1658 et revient marié. Voir note 83.

(33) Etait ici depuis 1653. Ne fit que le voyage. Epouse la veuve Guiberge en 1663. Voir note 100.

(34) Voir note 3.

(35) Urbain Baudereau dit Graveline. Arriva en 1653. N'a dû faire que le voyage. Epouse une fille de Blaise Juillet en 1664. Fut syndic de Montréal, de 1663 à 1667.

(36) Etait encore à Montréal en 1667.

(37) Voir note 3.

(38) Inhumé à Montréal le 21 janvier 1661, à l'âge de 18 ans.

(39) Voir note 3.

(40) Se marie à Montréal en 1668.

(41) pierre perusseau
(42) Noel Davignon
(43) .....Magne

Pour Monsieur Vignal

(44) ....Le picart menuisier
(45) Thomas Mousnyer

Pour les familles de Maran Madlle. Mance

(46) Olivier Charbonneau
(47) Simon Cardinau
(48) Jacques Cardinau
(49) Jehan Cardinau
(50) Pierre Goyer
(51) Jehan Roy

---

(41) Dit Tapeas ou Tapeas. Marié en 1666.

(42) Etait ici en 1660.

(43) Probablement un des Magnan, Maignein ou Meignien qui figurent dans les actes peu après.

(44) Doit être le surnom de Noel Legal, et dans ce cas, il serait inscrit deux fois. Voir plus haut note 27.

(45) Nommé Monnier à Montréal. Sep. à Lachine en 1708.

(46) Sep. en 1687 à la Pte-aux-Trembles.

(47) Nommé Cardinal ordinairement. Sep. à Lachine en 1679.

(48) Fils du précédent. Etait alors âgé de 5 ans.

(49) Fils de Simon; âgé alors de quelques mois.

(50) Tanguay le nomme Goguet. Pris par les Iroquois en 1661, il réussit à s'échapper. Sep. en 1684.

(51) Surnommé Le Roy et Roy du Marans dans quelques actes. Fut sergent du baillage de Montréal. Sep. à Lachine en 1676.

(52) Mathurin tibaudeau
(53) Jacques tibaudeau
(54) Pierre Guiberje
(55) Elie Beaujehan
(56) Estienne Cougnon
(57) des moulins
(58) Le nepveu de desmoulins

Pour Monsieur Souart

(59) Jehan Renou defricheur
(60) Jehan Martineau defricheur
(61) Jullien belois defricheur
(62) Anthoinne Courtemanche defricheur

---

(52) Vint avec sa femme, son fils et 3 filles. Tous ses enfants sont fauchés par la maladie. Il était ici en 1666. Voir note 99.

(53) Fils du précédent. Voir note 3.

(54) Voir note 3.

(55) Agé d'environ 33 ans. Vient avec sa femme et sa fille.

(56) Beau-frère du précédent. Etait âgé de 15 ans. Son vrai nom est Antoine Coignon. Il figure aux recens. de 1666 et 1667.

(57) Pierre de Lugerat, dit des Moulins. Le recensement de 1666 et Tanguay le nomment de Ligeras!

(58) Probablement Antoine Renaut, son beau-fils. Il était ici en 1666. Voir note 102.

(59) Agé de 21 ans. Il est ici en 1667.

(60) Il est possible que ce soit lui qui se marie à Québec en 1662. (Tanguay, I, 417).

(61) Bloys, ou Blois, dans les actes de Montréal. Marié en 1665.

(62) dit Jolicoeur. Marié en 1663.

FEMMES ET FILLES

Les hospitalieres de St Joseph

(63) La mere Judith Moreau de bresolles superieure
(64) Soeur Catherine Macé
(65) Soeur Marie Maillet
(66) Marie polo leur servante

Pour Madelle. Mance

(67) Mademoiselle Mance
(68) Madelle belaistre
(69) Suzanne du Verger
(70) francoise du Verger

---

(63) Originaire de Blois. Décédée en 1687, âgée de 76 ans.

(64) Originaire de Nantes. Décédée en 1700, âgée de 81 ans.

(65) Décédée en 1677, âgée de 78 ans.

(66) Quelques auteurs la disent soeur converse; cependant le 25 novembre 1659, elle épouse Daniel Panier. Cette famille retourne en France vers 1677.

(67) Fondatrice de l'Hôtel-Dieu.

(68) Périnne Picoté de Belestre, soeur de Pierre. Tanguay fait une erreur curieuse à son sujet, car à six lignes de distance (I, 403) il la dit fille de François de Belestre et de son frère Pierre. Elle épouse Michel Godefroy de Linctôt.

(69) Ses parents quoique français demeuraient à Londres. Elle épouse M.-A. Galibert en 1660.

(70) Soeur de la précédente. Mariée à S. Galbrun en 1659.

(71) Catherine Marchant
(72) Therese le breil
(73) Catherine lotier
(74) Anne You
(75) Denize le Maistre
(76) Catherine Charles
(77) francoise Saunier

---

(71) Venait de la paroisse St-Sulpice, faubourg St-Germain, Paris. Elle épouse Laurent Archambaut.

(72) Louise-Marie-Thérèse; elle signe Le Breuil. Le recens. de 1666 la nomme Dubreuil. Elle fait un cont. de mariage avec S. Vacher dit St-Julien le 3 oct. 1659, mais son futur s'étant fait tuer le 26 oct. 1659, elle épouse Marin de Niau le 24 nov. 1659. Elle venait de la paroisse de Sougeal, diocèse de Dol, Bretagne.

(73) Venait de la rue Ste-Marguerite, paroisse St-Sulpice, faubourg St-Germain, Paris. Le 25 nov. 1659, elle épouse Adrien Leger.

(74) Elle signe *iou*. Les actes la nomme Hiou et Hioux; devient soeur Ste-Claire dans la Cong. N.-D.

(75) Fait d'abord contrat de mariage avec André Heurtebize le 5-10-59, mais le mariage n'eut pas lieu et elle épouse le 26 janvier 1660, Pierre Peras. Venait de rue St-Antoine, paroisse St-Paul, Paris.

(76) Tanguay et son acte de mariage la font venir de Charenton, St-Maurice. Dans son contrat de mariage ses parents sont dits demeurer en la paroisse St-Germain, diocèse d'Angers, en Anjou. Elle épouse le 25 octobre 1659, Urbain Geté, ancêtre de Sir L. A. Jetté. Par erreur, Tanguay a fixé ce mariage au 26 janvier 1659.

(77) Venait de la rue des Cannettes, paroisse St-Sulpice, faubourg St-Germain, Paris. Elle se marie sous le nom de Duverdier le 20 oct. 1659 à Pierre Lorrin, puis en 1686 à Jean Roy sous le nom de Saulnier.

Pour Madme. Marguerite bourgeois

(78) Elle mesme
(79) Aimée Chastel
(80) Catherine Croleau
(81) Marie Raisin
(82) Madlle Gauchet

Pour Monsr de St André

(83) Madlle. de St André
(84) Thoinette Salton

Pour Odiau dict la fleche

(85) Marie Mousnier fem'e dud. Odiau

---

(78) Fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame. Elle avait ouvert la première école le 30 avril précédent, 1658, et non 1657, comme je l'ai déjà écrit sur la foi d'une assertion non contrôlée.

(79) Le 3 avril 1661 elle s'engage *pour la vie* à Dame Veuve Louis DAilleboust, par devant Basset qui la nomme Edmée Chastel.

(80) Ou Crolo. Devint soeur St-Joseph de la Cong. N.-D. Originaire de Lorraine. Décède en février 1699 âgée de 85 ans.

(81) Originaire de Troye. Soeur de Cong. N.-D. Décède le 5 oct. 1688.

(82) Catherine Gauchet de Belleville, cousine de l'abbé Souart; avait alors 11 ans. Epousa en 1665, Migeon de Branssat (et non Bransac). Elle venait de la paroisse de St-Sulpice de Paris. C'est en souvenir d'elle qu'un de ses enfants prit le nom de Migeon de la Gauchetière.

(83) Elle signe: Suzanne de Gabriel, âgée alors de 35 ans.

(84) Elle signe Alaton. Les actes notariés la nomment Estiennette Alton. Se marie en 1760 avec M. Heurtebise.

(85) Elle signe Le Monnier. Vint avec sa fille.

(86) la fille dud Odiau

Pour Monsieur de Queylus

(87) la fem'e de francois bailly Mre. masson
(88) la fem'e de CLaude Fezeret Mre serrurier

Pour lhabitation envoies par le Sr de La Dauversiere

(89) Magdelainne fabrecque
(90) Isabel Camus.
(91) Marguerite Rebours
(92) Marguerite Martin

---

(86) Urbaine. Son père, surnommé Laflèche, est nommé Odiot, Odiau ou Audiau, suivant les actes. Tanguay écrit Hodiau dit Lafosse reproduisant une erreur du recensement de 1666. Elle épouse U. Brossard en 1660.

(87) Marie Fonteneau. Sep. en 1692.

(88) Suzanne Guilbault, 42 ans. Sep. en 1672.

(89) Décéda peu après son arrivée à Montréal en 1659.

(90) Venait de rue St-Denis, paroisse St-Sauveur, Paris. Son père était marchand. Elle épouse Louis Guertin le 21 oct. 1659. Tanguay, I, 288, fait deux erreurs en plaçant son mariage au 21 janvier 1659, et en disant que son père était médecin. Cette erreur de date se retrouve dans l'excellente Histoire de St-Denis sur Richelieu, par l'abbé Allaire, page 146.

(91) Son père marchand et bourgeois demeurait rue Mouffetard, paroisse de St-Médard, faubourg St-Marcel, Paris. Elle épouse P. Raguideau en 1659.

(92) Voir note 3.

(93) *Pour Monsieur Jobart*
(94) la fem'e de Jaques beauchamp

Pour les familles de Maran Madelle Mance

(95) la fem'e Et la fille de Charbon'eau
(96) la femme de Cardineau
(97) la femme Et la fille de Goyer
(98) la femme de Roy
(99) la femme Et 3 filles de tibaudeau
(100) la fem'e Et 2 filles de Guiberge

---

(93) Claude-Antoine Jobart. Etait ici de 1657 à sept. 1658. Réapparaît en octobre 1659.

(94) Marie Dardeine ou Dardaine ou Dardennes, 23 ans. Son mari dut venir en même temps, car il ne commence à figurer dans les actes qu'en octobre 1659.

(95) Marie-Marguerite Garnier et Anne Charbonneau sa fille, âgée de 2 ans.

(96) Michelle Garnier. Epouse Jean Chevalier en 1680.

(97) Louise Garnier et Marie Anne Goyer.

(98) Françoise Bouet. Epouse Alexis Buet, en 1677.

(99) Catherine Aurard. Les 3 filles se prénomment Marguerite, Jeanne et Catherine. La plus jeune fut amenée malade jusqu'à Montréal par la Soeur Bourgeois et elle y mourut. Voir notes 52 et 53.

(100) Mathurine Desbordes et Marie et Jeanne Guiberge. Celle-ci épouse Cabazié en 1669, quant à l'autre elle dut mourir avant son arrivée ici. La veuve Guiberge se marie en 1660 avec Bessonnet, un bigame, et leur mariage ayant été déclaré nul, en 1663, elle convole aussitôt avec Michel Bouvier.

(101) la femme Et la fille de beaujean
(102) la fem'e de des moulins

CONTRAT ENTRE MLLE MANCE ET DIVERS COLONS

Par devant Le Notaire Royal gardenottes hereditaire en la Ville et gouvernam' de la Rochelle soubzsigné furent presens en leurs personnes chacuns de Ollivier cherbonneau Laboureur a bras, et marie Garnier Son espouse, Simon cardinaud et michelle garnier Son espouse, Pierre Goyer et louise garnier Son espouse, Jean Le-Roy & francoise bouet son espouse, Mathurin Thibaudeau & catherine orart Son espouse, Jean Racaud & renée bouet son espouse Pierre guiberge & Mathurine desbordes son espouse helie Bojan Et Suzanne cougnon son espouse, Tous demeurans en cette Ville de la Rochelle Lesd fammes chacune de son mary auctorizée pour leffect des presentes Tous Lesquelz Sus nommez Se sont adressez Vers & a La personne de damoiselle

---

(101) Suzanne Coignon et Suzanne Beaujean âgée d'environ 2 ans.

(102) Jeanne Crepeau, femme de Lugerat dit Desmoulins, veuve de Guillaume Renaut, elle devait être accompagné de son fils Antoine Renaut, alors âgé de 11 ans. Voir note 58.

Jeanne Mance demeurante en lIsle de montreal pais de la nouvelle france en canada estant de presan en cette Ville a ce presente & acceptante en personne et laquelle Ils ont declaré quayant pris dessein desaller habituer avecq Leurs familles en laditte Isle de Montreal, Ils en sont empescher pour navoir Le moyen de payer Leurs passages aud pais, Et Lont priéé et requise de Voulloir Tant les obliger de payer le passage de chacun deulx offrant en ce cas Luy rendre et restituer les sommes cy apres dans deux ans dhuy prochains Venants chacun a leur esgard & chacun desd maris a leurs femmes sollidairement Un seul pour le Tout aux renonciations a ce requises, Ce quy a esté accepté par lad damoiselle mance Au moyen de quoy Lesd Ollivier Cherbonneau & marie garnier Son espouse Se sont obligez comme dit est de payer, au terme cy dessus speciffie La somme de cent Soixante et quinze livres tournois pour Leur passage de cette Ville au lieu de quebecq au dict pais de la nouvelle france Tant pour eulx que pour anne cherbonneau leur fille, Ledict Simon cardinault et michelle garnier Son espouse La somme de deux cens Vingt cinq livres tournois aussy pour Leur passage de cetted Ville Jusques audit lieu de quebecq Et de Jacques & Jean cardinault leurs enfans, Le dict pierre Goyer et Louise garnier

Son espouse la somme de cent soixante quinze Livres pour leur passage Et de marie Goyer leur fille Jusques audit Lieu de quebecq, Ledict Jean Roy et francoise bouet Son espouse La somme de cent cinquante livres tournois pour leur dit passage Jusques aud.' lieu de quebecq Lesd Mathurin Thibaudeau & catherine aurard Son espouse la somme de trois cens cinquantes Livres pour leur passage Et de catherine Jeanne margueritte & Jacques Thibaudeau leurs enfans Jusques audit Lieu de quebecq, Lesd Jean racaud et Renée Bouet son espouse La somme de deux cens soixante & quinze Livres pour leur passage Jusque audit Lieu de quebecq Et de marguerite & Jeanne racault leurs filles, Et d'Antoine Pelletreau fils de lad bouet, Lesd Pierre guiberge & Mathurine desbordes Son espouse La somme de deux cens Vingt cinq Livres pour leur passage Jusques audit lieu de quebecq Et de Jeanne & Marie Guiberge les enfants Et Lesd helie beojan & Suzanne cougnon son espouse La somme de deux cens Vingt cinq Livres pour leur passage Jusques aud quebecq de Suzanne beaujan Leur fille & d'Anthoine cougnon frere de lad cougnon Plus les susditz sobligent comme dessus de payer & restituer alad damoiselle mance dans lesusdict terme La somme de cent quatre Vingtz dix sept livres huict solz que

lad damoiselle a paye a leur acquit a daniel Guerry hoste demeurant en cette Ville au logis de la grace de dieu pour leur despence Et pour avoir chacun Un coffre a mettre leurs hardes Savoir Lesd charbonneau et sa femme Trente Une livres douze Solz Six deniers Lesd Thibaudeau & sa femme Trante six livres dix solz Lesd Simon cardinault et sa femme Trante une livres neuf soiz Lesd Roy & sa femme Vingt une livres huict solz Lesd helie beaujean & sa femme Vingt trois Livres huict solz Lesd pierre Goyer & sa femme Vingt quatre livres neuf solz huict deniers, Lesd pierre Guiberge & sa femme Vingt deux Livres dix solz neuf deniers Et Lesd Racaud six Livres pour son coffre, Et outre Lasud Somme Ledit Racault & sa ditte femme payeront & restitueront a la ditte damoiselle dans le susdict Terme dix Livres quelle paiera pour eulx A pierre pots hoste dans la rue Sainct nicollas Au moyen desquelles obligations Et de ce quilz Se sont obligez payera a lad damoiselle mance chacun à leur esgard sollidairement Un chacun deulx seul pour le tout Renoncans aux benefices de division dordre de droit & de discution de biens dans led terme cydessus Les susdittes sommes A quoy faulte de paiement Ils ont consenty & consentent estre contrainctz par touttes Veois douces Et raysonnables mesmes par emprison-

nement de leurs personnes, Laditte damoiselle mance Sest Vollontairement obligée de les faire passer de cette ditte Ville audit Lieu de quebecq dedans le navire nommé Le Sainct andré Et leur faire fournir leur nourriture pendant led passage Seullement Et les acquitter & payer A leur acquit Les dittes sommes cy dessus Au Sieur Jacques Mousnier marchand demeurant en cette Ville Avecq Lequel Ils sont demeuréz daccord de payer lesd Sommes pour le dict passage, Sauf & Sans prejudice de ce quilz pouront debvoir pour le fret de leurs hardes Et Esquipages quy nest compris es dittes Sommes, Tout ce que dessus Lesd. parties L'ont Ainsy dit stipullé & accepté chacune a son esgard Promettant Respectivement entretenir garder et observer sans Jamais y contrevenir en aucune Sorte ny maniere ny maniere que ce soit a peine de tous despens dommages et Interestz Obligeans a ce faire Tous & chacuns Leurs biens meubles & Immeubles presens & futurs quelzconques Soubz Lobligation que dessus, Renoncans a touttes choses a ces presentes contraire dont de leur consentement & Vollonté Ils ont Jugez & condemnez par moyd? nore. du Jugeman & condannation de court ordinaire & presidialle de cour en Ville & gouverneman de la Rochelle au pouvoir & Jurisdiction de laquelle Ils se sont pour ce

Soubzmis & tous leursd biens, faict & passé a lad Rochelle maison de residance dudit sieur mousnier Le cinquiesme Jour de Juin mil six cens cinquante-neuf apres midy presens Tesmoings a ce requis Vincent Mocquer & Estienne Rousselot clercs demeurans En cetted Ville Et ont Les dittes parties excepte lad damoiselle mance Et ledit Roy déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant Lordonnance Et ont signé a la minutte desd presentes Jeanne Mance, J Roy, Mocquer E. Rousselot, Et moy dit notaire Royal soubzsigné

Controlle (paraphe)

A Demontreau nore

(Note en marge du susdit acte:)

Noter que Racault sa femme et famille ne passent point et quil fault partant diminuer Sur la Somme totalle contenue au present contract deux cens Soixante quinze Livres, ensemble dix livres pour eulx paiez a pierre pots hoste comme appert par acte passé par moyd nore en marge du contract passé entre Le Sr mousnier & lad Damoiselle mance Le vingt Ve Juin 1659

Aujourdhuy est comparue par devant Le Nottaire et tabellion de la terre & Seigneurie de

L'Isle de Montreal en la Nouvelle france, et Tesmoings Soubzne. Damoiselle Jeanne Mance, Creanciere Desnommée en L'obligaon. de L'aue part. Laquelle a Reconnu et Confessé avoir esté Entierement Satisfaite des Sommes auxquelles d'Ollivier charbonneau, Simon Cardinaux, Pierre Goguet, Jean Roy, Mathurin Thibaudeau, Mathurine Desbordes Ve de feu Pierre Guiberge, Elie Baujean habitans de Ce Lieu, Desbiteurs Aussy y desnommez estoient obliges Luy payer pour les Causes y mentionnées dont lad Damoiselle S'est tenue et tient pour Contente et en a quitté et quicte Lesd Debteurs Sus nommez et tous aues. dont quicte et Au surplus Consenty que le present Greffe d'obligaon. demeure en Lestude dud Nore. pour Plus grande Sureté desd debteurs et pour y avoir Recours quand Besoin Sera, Promettant obligeant Renoncant faict & passé aud Montreal en la maison de la ditte Damoiselle L'an IVI Soixante neuf Le dixe. Jour de Novembre avant midy en pnce de Sieurs Jean Gervaise & francois Bailly tesmoings y demeurant et subs. Avec Lad Damoiselle

Jeanne Mance

Basset

Nore.

(Transcription par E.-Z. Massicotte.)

UNE LETTRE DE MGR DE LAVAL.

Avec des notes par O. M. H. Lapalice, archiviste de la Fabrique de Notre-Dame.

LES registres d'état civil de la paroisse de Notre-Dame de Montréal contiennent, adjacente au texte original, la lettre autographe suivante de l'Evêque de Laval, concernant une dispense du mariage de Jacques Lemoyne de Ste. Hélène et de Jeanne Carion du Fresnoy:

"*Monsieur Dollier superieur*
Du seminaire De Montreal
A Montreal

A Quebec ce 12 *ianuier* 1684.
Monsieur

Monsieur De ste. heleine est fort propre a faire Des voyages De terre en diligence aussi Bien que par eau ie croyois quil Deust se Reposer icy quelques iours et voyla quil nous aduertit quil Doit partir il ny a personne qui ne Doiue prendre part a La Bonne fortune temporelle que la prouidence De Dieu (a ce que lon a tout suiet De croyre) Luy a envoyé laquelle i'enuisage comme vnne Recompense De la fidelite que lon

ma tous iours temoigné qu'il a eu a ne point abuser De la traitte Des Boissons aux sauvages et Den vser auec crainte De Dieu ce qui faict que iay De la ioye De pouuoir contribuer quelquechose De ma part a l'heureux establissement que ie Luy souhaitte et que i'espere s'il continue a viure Dans la crainte De nostre seigneur, ainsi Monsieur vous pouués faire marier Monsieur De sainte helene quand Luy et sa famille le iugeront a propos Luy accordant la Dispense necessaire il ma neanmois que iusques a ce quelle aye Douse ans accomplis (Dont il ny a sinq ou six mois De manque) il ne la congnoistra pas et qu'il la laissera entre les mains De Melle Le moine sa mere, ce nest pas que le sentiment le plus commun Des casuittes ne soit que lon peut congnoistre a l'exterieur De la grandeur et force De corps si elle sont nubilles auant Douze ans et quen ce cas ou lorsque "'Malitia supplet aetatem" lon peut Donner la dispense et permettre De se congnoistre, or lon me tesmoigne que la fille Dont est question est grande et forte plus que son aage vous en pouues iuger et Monsieur guiotte mieux que moy ie vous laisse cela a conduire et Dire a Mr. De ste helene ce quil Doit faire, ie lay voullu laisser Disposer a ne la point congnoistre quelle naye atteint laage De douze ans mais en particullier vous Renuoyer a en dis-

poser De la maniere que vous treuueres plus a-propos pour le Bien De lun et De lautre et vous les pourres asseurer que la Dispense que ie leur accorde sestend a executer ce que leur aura este prescrit. i'ay esté sensiblement touché De Lincendie (1) arrivée a nos Bonnes filles De la congregation mais particullierement De la perte Des soeurs geneuiefue et marguerite (2) enuelopées Dans l'incendie cestoient Des fruits meurs pour le ciel mais qui estoient Bien necessaires a cette communeauté, Les iugemens De Dieu sont Bien Differens De ceux Des hommes c'est pourquoy il fault adorer les secrets De sa prouidence et sy sousmettre iescris un mot Bien a la haste a la Bonne soeur Marguerite Mr. le general (3) mayant emporté le peu De temps qui me Restoit ie nay que celuy De vous asseurer et tous vos chers Messieurs que ie seray cette année et celles qui suiuront et que nostre seigneur nous Donnera De vie De coeur et Daffection tout a vous.

francois evesque De Quebec.

il y a vn mois que mon pied commence a se Rouurir il nest neanmoins quescorché et non pas en-

(1) Le 6 décembre 1683.

(2) Geneviève Durosoy, et Marguerite Sommillard, nièce de Marguerite Bourgeois.

(3) Lefebvre de La Barre était alors gouverneur de la Nouvelle-France.

cor en vlcere comme il a esté tout cet esté il y a grande Disposition pour cela la fluxion estant tousiours sur cette partie iespere Bien neanmoins auoir la consolation De vous voir.

nous auons faict icy vu seruice pour la Reyne il est apropos que vous fassiez le mesme au montreal et De lindiquer au prosne precedent. (1)

A cette lettre est aussi annexé le document suivant:

"Nous francois Dollier de Casson grand-uicaire de Monseigneur Ljlustrissime et reuerendissime Euesque de Quebec, ayant ueu la dispense d'age que mon dit seigneur accorde a damoisele Jane du frenoy dite de Caryon en faveur de son mariage avec Monsieur de St. heleine, aynsy qu'il apert par une letre de sa grandeur a vous escrite en date du 12e Januier de la presente annee en laquele il y a quelque chose particuliere qu'il nous remet auons apres auoir pris aduis de Monsieur Guyot Curé de ce lieu apresent absent permis a elle de se marier tout anysy que si elle auoit déjà sa douzième année accomplye, et ny ayant eu que deux publication de faites nous auons donné dispense de la troisieme, comme

(1) Marie Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV, décédé le 19 juillet 1683.

aussy nous auons nommé Messire Gabriel Souar ancien curé de ce lieu pour faire et celebrer le dit Mariage, et fin qu'il conste des dispenses cy dessus Marquee luy auons remis la letre de Monseigneur avec la presente declaration pour que tout soit ataché au registre ou sera escrit le susdit Mariage.

fait au Montreal le 1e feuuerier 1684.

fran. dollier de Casson pre.

Le mariage fut celebré, en présence de Mr. Souart, le 7 Février 1684, ayant pour témoins, Charles Lemoyne de Longueuil, François Lemoyne de Bienville, frère de l'époux, Jacques Leber, tuteur de l'épouse, Louis Leber sieur de St. Paul, Jean Leber sieur du Chesne et Antoine Forestier chirurgien.

Recensement religieux du Comté de Montréal 1825

Paroisses du Comté	Catholiques	Anglicans	Presbytériens	Méthodistes	Baptistes	Quaeres	Juifs	Indéterminés	Population de chaque Paroisse	
1 La Longue Pointe	698	40	46	5	2	0	0	0	791	
2 La Pte aux Trembles	1002	0	2	0	0	0	0	0	1004	
3 La Rivière de Prairies	698	0	3	0	0	0	0	0	701	
4 Le Sault au Récollet	1550	4	34	0	0	0	0	0	1588	
5 St Laurent	2181	22	71	0	0	0	0	0	2274	
6 Ste Geneviève	1397	2	9	0	0	0	0	0	1408	
7 Ste Anne	547	2	23	0	1	0	0	0	573	
8 La Pointe-Claire	1331	8	39	0	0	0	0	0	1378	
9 La Chine	1040	99	269	0	0	0	0	0	1408	
10 Montréal	18133	4156	3429	332	27	2	56	19	26154	(*)
Popul. religieuse	28577	4333	3925	307	30	2	59	19	37279	Popul. du Comté
			Détail de la Paroisse de Montréal							
Le Campagne	2833	325	447	9	0	0	0	0	3614	
La Ville	2776	1325	1095	122	2	2	40	1	5363	
Les Faubourgs	12524	2506	1887	201	25	0	16	18	17177	
	18133	4156	3429	332	27	2	56	19	26154	

Recapitulation

Catholiques	28577
Autres cultes	8702
	37279

Pour vraie copie des Tablettes statistiques de l'Ile et Comté de Montréal
par J. V[illegible] Cre

Copie des Archives du Séminaire St Sulpice
Oct 18, 1912 [illegible]

THE

CANADIAN ANTIQUARIAN

AND NUMISMATIC JOURNAL

Established 1872

Annual Subscription $2. Single Copies 50 cents.

This Journal is the official organ of the Antiquarian and Numismatic Society of Montreal, in which papers read before the Society appear from time to time.

The Antiquarian is issued quarterly under the direction of an Editing and Publishing Committee elected by the Council, and is sent free to all the Life Governors, and members of the Society paying the Annual Dues,

The Editors invite contributions of original articles on the lines to which the Journal conforms. They will welcome the loan of original Mss., Documents, Portraits, Views, &c., for reproduction in fac-simile or otherwise. The distinction of appearing in the Antiquarian, which goes in exchange to learned Societies, Libraries and Institutions all over the world, is, at present, the only recompense offered, and contributions are received on such understanding.

Stamps for return must accompany all Mss. submitted.

EDITING AND PUBLISHING COMMITTEE :

S. M. BAYLIS (Chairman)
C. A. de LOTBINIERE-HARWOOD, K. C.
W. D. LIGHTHALL, K. C.
E. Z. MASSICOTTE
VICTOR MORIN, N. P.
R. W. McLACHLAN